



Formation Tellington TTouch® Practitioner pour chiens et autres animaux de compagnie en Suisse

La formation Tellington TTouch® pour chiens et autres animaux de compagnie en Suisse

Le déroulement de la formation

Durée: La formation s'étalant sur trois ans est composée de six cours d'une durée de 5-7 jours. Ces cours auront lieu 2 fois par an.

Certificat: Si vous remplissez les conditions, vous obtiendrez à la fin du cours un certificat de Tellington TTouch®-Practitioner, ce qui vous autorise à travailler individuellement avec les chiens, ainsi qu'à utiliser le logo Tellington TTouch®. A ce moment là, vous pouvez passer un examen pour obtenir le grade de Practitioner I, qui vous autorise en plus, d'enseigner des cours d'un jour.

Cours d'introduction: Les personnes intéressées se familiarisent avec la matière lors d'un cours de 5 à 7 jours qui n'engage pas encore les participants. Ce cours sera pris en compte comme premier cours lors de votre formation. Ce n'est qu'après ce cours que vous vous décidez définitivement à suivre la formation.

Suite de la formation: Tous ceux et toutes celles qui décident de poursuivre la formation après le cours d'introduction participent aux cours 2-6.

Coûts: Les coûts s'élèvent à 1350.—CHF. Un changement des prix dû à la fluctuation du change du US\$ n'est pas à exclure.

Première approche: Pour connaître la méthode, il y a des cours de week-end qui ont lieu un peu partout en Suisse, Allemagne et en Autriche. www.tellington-ttouch.ch

Recommandation de lecture : Linda Tellington-Jones et Sybil Taylor: Der neue Weg im Umgang mit Tieren (disponible en anglais et en allemand)

Linda Tellington-Jones: Tellington-Training für Hunde (disponible en anglais, italien et en allemand)

Sarah Fisher : Développez le potentiel de votre chien, éditions Broquet, ISBN : 978-2-89654-059-4

Dates 2010: 9 – 14 avril 2010, 18 - 23 octobre 2010

Informations:

En français, allemand et anglais:

Lisa Leicht
Haspelgasse 26
3006 Bern
Tel. 079 356 57 21
Email: lisa@lisaleicht.ch



Formation Tellington TTouch® Practitioner pour chiens et autres animaux de compagnie en Suisse

Cours de formation Tellington TTouch® pour chiens et autres animaux de compagnie:

On peut participer à la formation entière sans avoir comme but l'obtention d'un certificat. Par contre si vous désirez l'obtenir vous devez suivre la formation suivante:

Certificats et diplômes

En suivant les cours vous pouvez – si vous le souhaitez - déjà devenir „**Practitioner en formation**“. Vous recevrez alors un certificat et vous serez habilité(e)s à travailler avec des personnes et leurs chiens contre paiement.

Si :

- Vous avez suivi quatre cours
- Vous avez fourni 10 cas d'études avec le travail pratique
- Vous êtes aptes de mettre en pratique ce que vous avez appris

Si vous interrompez la formation plus que 12 mois, vous perdez votre status de « practitioner en formation ».

Après avoir suivi la formation dans son intégralité vous êtes Tellington TTouch®-practitioner.
Vous accomplissez les conditions suivantes :

Vous avez participé à six cours et tout au long de votre formation et vous avez fait preuve de

- compréhension de la philosophie de la méthode Tellington TTouch®
- connaissances des principes de la méthodologie de la méthode Tellington TTouch®.
- compréhension et de savoir-faire avec les chiens
- expérience avec différentes races, différents comportements et différents problèmes de santé
- capacité d'organiser des groupes et de les animer
- comportement professionnel pendant les cours
- connaissance et d'application des mesures de sécurité qu'il faut respecter en travaillant avec les chiens et les chats

Vous avez rendu cinq autres cas d'études que vous avez discutés avec la monitrice ou un/e assistant/e.

A partir de ce moment-là, vous pouvez demander le certificat de „**practitioner 1**“. Ce certificat vous autorise à donner des cours d'un jour ainsi qu'à travailler avec des personnes individuelles et leurs chiens.

Condition :

Vous avez participé à une journée d'examen où vous avez pu montrer vos connaissances et vos capacités en donnant des cours à des groupes.

Il y a des exceptions pour les practitioners, qui ne travaillent pas avec des chiens mais *exclusivement* avec des chats, des oiseaux, des reptiles et/ou d'autres petits animaux. Pour ces cas spéciaux, veuillez vous renseigner séparément.

Cas d'études

Vous documentez votre expérience pratique en écrivant des cas d'études de votre travail avec des chiens ou d'autres animaux :

5 cas d'études pour le troisième cours

5 cas d'études pour le quatrième cours

5 cas d'études pour le cinquième cours



Formation Tellington TTouch® Practitioner pour chiens et autres animaux de compagnie en Suisse

Journées d'examen :

Ces journées sont là pour que les moniteurs et les monitrices puissent travailler individuellement avec vous et vous donner un feedback de votre travail. Ces journées ne sont pas seulement importantes pour vous à cause du feedback que vous entendrez, elles permettent également aux instructeurs d'évaluer si vous maîtriser toutes les techniques nécessaires pour le certificat du „**practitioner 1**“. Au cas où vous auriez encore des lacunes de compréhension, vous aurez la possibilité d'approfondir vos connaissances et votre savoir-faire et d'en faire preuve lors d'une autre journée d'examen.

Les frais administratifs de CHF 80.00 en lien avec les documents d'examen doivent être payé.

La liste des practitioners

Vous figurez sur la liste des practitioners, si vous

- demandez l'adhésion et si vous payez la cotisation de la guilde
- avez le certificat de practitioner
- Si vous suivez régulièrement des cours de formation continue ou si vous assistez à des cours de formation

Si vous devez interrompre la formation en tant que „practitioner en formation“, vous resterez pour 12 mois consécutifs sur la liste afin de pouvoir continuer la formation.

Absences :

Pendant la durée des six cours vous pouvez être absent/e pendant trois jours au total sans conséquences. Les cours sont facturés entièrement même si vous manquez un jour. Si vous manquez plus de trois jours au total, vous devrez rattraper les jours manquants lors d'un autre cours.

Formation continue

Votre formation continue qui vous permet de rester à la hauteur se fait lors des cours de TTouch®. Pour figurer sur la liste des practitioners, vous participerez au moins tous les deux ans à un „advanced training“ ou vous assisterez à un cours de formation.

L'accès au rang de practitioner 2:

Un practitioner 2 a - en plus des droits du practitioner 1 – la compétence de donner des cours de deux jours.

Pour devenir practitioner 2 pour les chiens et autres animaux de compagnie, un practitioner 1 doit au minimum donner régulièrement des cours pendant un an, c'est-à-dire :

- au minimum 10 cours d'un jours ou 10 x 2 ateliers d'une demi-journée ou 20 ateliers le soir accompagnés de questionnaires-feedback des participants et d'un feedback de l'organisateur.
- Afin d'évaluer les connaissances et les méthodes didactiques, il y a l'évaluation du travail pratique ou l'évaluation des connaissances moyennant un questionnaire (réponses orales ou par écrit).
- Il faut participer ou assister à deux cours au minimum.
- Un practitioner 1 doit demander l'accès au rang de practitioner 2. La décision est une décision collective des instructrices. Les conditions indiquées ci-avant sont des conditions minimales.



Formation Tellington TTouch® Practitioner pour chiens et autres animaux de compagnie en Suisse

Formation Tellington TTouch pour chiens et autres animaux de compagnie
Informations générales sur le module 6/3

- Date :** 18 - 23 octobre 2010
- Monitrice:** Kathy Cascade, Physiothérapeute et Instructrice TTouch, USA
- Lieu du cours:** Bioschwand, 3110 Münsingen, www.bioschwand.ch, 031 312 59 55
- Hébergement:** Bioschwand, 3110 Münsingen, www.bioschwand.ch, 031 312 59 55
chambres doubles: CHF 55/pers/nuit avec petit déjeuner bio. Chambre simple: + CHF 10.
Chien: + CHF 10. Parking CHF 3/jour
veuillez réserver vous-même avec le mot-clé TTACTION-6/3
- Forfaitaire séminaire:** CHF 32.50/jour. Inclus: 2 x par jour café, croissants, fruits, gateaux et repas de midi avec boissons et café (valeur CHF 15.00), à payer sur place
- Souper:** Bio, 3 courses, eau minéral et café inclus, CHF 20.50, à réserver, à payer sur place
- Horaire:** 10h le premier jour, 9h – 17.30h env. les autres jours
- Prix du cours:** CHF 1350.—

Conditions de règlement

- Veuillez virer le montant total du cours (CHF 1350) **au plus tard 4 semaines avant le cours.**
- Le versement fait office de confirmation de l'inscription. Veuillez amener svpl. une preuve de votre paiement au cours.
- Aucune confirmation de cours supplémentaire ne sera envoyée aux participants.
- Une annulation écrite est possible au maximum 2 semaines avant le cours, sous déduction de CHF 50.- pour frais administratifs. Après, aucun remboursement ne sera possible, sauf en cas d'annulation du cours par l'organisateur.
- Si vous ne pouvez pas venir suite à un cas de force majeure, vous avez la possibilité de vous inscrire à un prochain cours. Dans ce cas, votre paiement sera conservé.
- Veuillez amener svpl. une preuve de votre paiement au cours.

Bénéficiaire : UBS Compte No. 235-FJ160468.0, Elisabeth Leicht
IBAN : CH05 0023 5235 FJ16 0468
BIC : UBSWCHZH80A
Clearing de la banquet : 235
Adresse : UBS AG, Postfach, CH-3000 Bern 94
Compte postal de la banque: 80-2-2, UBS AG, 8098 Zürich

Chien : vous pouvez amener votre chien.

Si vous voulez participer avec plus qu'un chien ou avec un chien agressif envers les personnes, je vous prie de me contacter.
